50455

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOCUMENT 8 Bis — DOSSIER PEDAGOGIQUE — UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

X Communauté française — O Libre - confessionnel
O Provincial et communal — O - non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

dénomination : ..... 6.323:004 .....
adresse complète : ..... INSTITUT D'ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE de la Communauté Française ..... Rue Julien Ghuysen 4670 BLEGNY Tél. 041-87.51.11 Fax 041-87.71.18
n° de matricule : .....
n° de téléphone : .....

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 1260 01 U 11 W1 (3)

.....Culture fruitière et espaces verts (convention)/.....
.....
.....

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de ..1.. pages (2)

4. ~~Connaissances~~ Capacités préalables requises : repris à l'annexe n°2 de ..1.. pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

X (1) enseignement secondaire : degré : transition (1) inférieur (1) ~~qualification (1) supérieur (1)~~

O (1) enseignement supérieur de type court :
catégorie : .....

O (1) enseignement supérieur de type long :
catégorie : .....

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de ..1.. pages (2)

7. Programme de (des) cours — Repris en annexe n° 4 de ..5.. pages (2)

8. Fixation des capacités terminales — Repris en annexe n° 5 de ..1.. pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours — Repris en annexe n° 6 de ..1.. pages (2)

---

(1) Biffer les mentions inutiles
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration.

10. Horaire de l'unité de formation :

Horaire minimum

1. Dénomination des cours	Classement des cours (4)		Nombre de périodes (5)
- Initiation socio-professionnelle et techniques de communication	C.G.	A	40
- Calculs professionnels du domaine agricole	C.T.	L	40
- Principes généraux d'horticulture	C.T.	L	60
? Arboriculture fruitière			?
Arboriculture fruitière	C.T.	L	100
Travaux pratiques/méthodes de travail	P.P.	L	400
? Aménagement des espaces verts			?
Aménagement des espaces verts	C.T.	L	100
Travaux pratiques/méthodes de travail.	P.P.	L	400
2. Part d'autonomie		P	60

Total des périodes 1200

11. Date de la proposition du P.O. : 10.12.93

Signature du :
Chef d'établissement de l'E.F. (1)
~~Représentant du P.O. subventionné (1)~~

Transmis par le réseau
le : .....

12. Observations du service d'inspection (annexe éventuelle)

Avis favorable

Date : 21.01.94 Signature :

13. Décision : ACCORD PROVISOIRE - ~~PAS D'ACCORD~~ (1)

Motivation de la décision

Date : 24 JAN. 1994 Signature :

J. MEUNIER
ADMINISTRATEUR
~~PEDAGOGIQUE~~

(4) soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(5) 1 période = 50 minutes.

Document 8bis. Annexe 1.

Date :

UNITE DE FORMATION :	*Culture fruitière et espaces verts (convention))*

3. Finalités de l'U.F. :

Conformément à l'article 7 , $ 1 et 2 du décret, l'unité de formation devra :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

En outre , elle devra :

- préparer le candidat à effectuer un travail défini sur base de consignes données et d'automatismes acquis.
- lui donner une connaissance de base cohérente en horticulture fruitière et en aménagement et entretien des parcs et des jardins.
- donner le goût du travail précis et soigné.
- développer le sens de la méthode.
- aider l'étudiant à se valoriser sur le plan de la réalisation pratique.

Document 8bis. Annexe 2.

Date :

UNITE DE FORMATION :	*Culture fruitière et espaces verts (convention))*

4. Capacités préalables requises :

L'étudiant sera capable de :

1. - Comprendre à l'audition, de manière globale, sélective ou détaillée - suivant le cas - un message simple lu, enregistré, radiodiffusé ou télévisé, exprimé dans un vocabulaire courant et une syntaxe simple.
   - lire à haute voix un message, avec expression, fluidité et une prononciation correcte.
   - s'exprimer oralement dans une langue simple tendant vers la plus grande correction phonétique , lexicale et syntaxique possible; demander ou donner un renseignement, une explication.
   - comprendre à la lecture les idées essentielles d'un texte simple; replacer dans l'ordre chronologique les différentes actions d'un récit.
   - retranscrire sans faute un texte ne comprenant pas de difficulté majeure; écrire correctement sous la dictée un message ne présentant aucune difficulté lexicale ou grammaticale majeure.

2. Un épreuve d'admission peut être organisée pour vérifier les capacités des étudiants.

3. Le certificat d'études de base couvre les capacités préalables requises.

Document 8bis. Annexe 3.

Date :

UNITE DE FORMATION :	*Culture fruitière et espaces verts (convention))*

4. Recommandations particulières pour la constitution des groupes :

- Il est conseillé de ne pas dépasser 15 étudiants par groupe pour les cours de pratique professionnelle.

- les regroupements ne pourront s'effectuer qu'avec des étudiants dont le niveau est compatible.

Document 8bis. Annexe 4.1..

Date :

UNITE DE FORMATION :	*Culture fruitière et espaces verts (convention))*

7. Programme :

7.1. *Initiation socio-professionnelle et techniques de communication* :

1. COURS DE NOTIONS DE DROIT SOCIAL :

L'étudiant sera capable de :

d'exprimer et de présenter de façon succincte les droits et obligations du demandeur d'emploi.

1ère partie.

LE CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE.
Droit et obligation de l'apprenti.
Contenu du contrat.
Rupture du contrat de formation.

PENDANT LA FORMATION PROFESSIONNELLE.
La carte C.3.3.:à quoi sert-elle; comment la compléter?
Que faire en cas de maladie, accident de travail ou sur le chemin du travail?
Explication de la déclaration d'accident.
La prime de la formation professionnelle.
Les frais de déplacement.
Les absences et les justificatifs.
Les jours de congé: promérités ou non.

LA MUTUELLE : A QUOI SERT-ELLE?
Explication du certificat d'incapacité de travail.
Explication de la feuille de renseignements.
Le médecin conseil.
Quand la mutuelle intervient-elle?

2ème partie :

LE CONTRAT DE TRAVAIL .
Différents contrats de travail peuvent se rencontrer
Contenu obligatoire
Droits et obligations: - du patron.
- de l'ouvrier.
La période d'essai.
Rupture du contrat de travail: explication des différentes possibilités.

Date :

UNITE DE FORMATION :	*Culture fruitière et espaces verts (convention))*

LA FEUILLE DE PAIE.

Contenu obligatoire.
A quoi servent les différentes retenues effectuées sur le traitement?
Explication de la fiche de rémunération 281.10.
Les différentes sources de paiement: assignation, compte bancaire ...
Explication d'un relevé de compte, du talon d'assignation ...

2. COURS DE TECHNIQUES DE COMMUNICATION.

L'élève sera capable de :

Lire, comprendre et remplir des documents relatifs à la vie privée et professionnelle (formulaires d'assurance, mutuelle, allocations familiales, factures, déclaration d'accident ...).

Analyser des messages en vue d'une meilleure compréhension (textes, consignes, règlements de travail, notices,...)

Synthétiser des informations simples.

Transmettre oralement ou par écrit des informations simples.

Demander des informations par courrier ou par téléphone; les retranscrire.

Consulter des sources d'informations (dictionnaire, bottins, livres de grammaire, ...).

Communiquer en groupe de façon efficace et claire

Rédiger une lettre de présentation à l'emploi:
- curriculum vitae.
- présentation à l'employeur. (jeu de rôle).

7.2. *Calculs professionnels du domaine agricole*:

7.2.1. Programme

Le chargé de cours s'efforcera de présenter les notions comme des réponses aux besoins apparus dans les problèmes impliquant le calcul ou la construction géométrique et rencontrés dans les autres cours de l'unité. Ces situations seront des occasions de développer un certain nombre d'attitudes comportementales telles que ranger, classer, comparer, distinguer, évaluer, représenter, exprimer, décomposer, appliquer.

Document 8bis. Annexe 4.3.

Date :

UNITE DE FORMATION :	***Culture fruitière et espaces verts (convention))***

Les objectifs opérationnels essentiellement visés sont :
Mathématiser des situations simples de l'activité professionnelle ou sociale,
opérer sur des nombres décimaux positifs,
utiliser des instruments pour des constructions géométriques.
La connaissance, l'analyse et la synthèse ne sont pas, ici, des objectifs prioritaires.

L'étudiant doit être capable de :

appliquer des connaissances arithmétiques :

effectuer par écrit les quatre opérations fondamentales sur deux nombres entiers inférieurs à 1000;
fournir un ordre de grandeur du résultat d'un calcul impliquant une ou deux des quatre opérations élémentaires;
effectuer une opération (addition, soustraction, division, carré, racine carrée) ou une suite de deux de ces opérations au moyen de la calculette et proposer une valeur exacte ou approchée de la réponse.

résoudre des situations-problèmes de la vie professionnelle et de la vie courante impliquant des notions de calcul :

appliquer une formule;
transformer une formule pour isoler un élément (égalité du type a+b=c;
quatrième proportionnelle);
rechercher le quatrième terme d'une proportion (règle de trois);
rechercher une fraction d'une quantité, une quantité dont on connaît une fraction, exprimer une quantité comme fraction d'une autre;
rechercher un pourcentage d'une quantité, une quantité dont on connaît un pourcentage,
exprimer une quantité comme pourcentage d'une autre.

L'utilisation des notions de relation et de graphe sagittal peuvent s'avérer être des outils à privilégier, à ce niveau, dans ce genre de démarche.
La calculatrice est un outil à ne pas négliger.

analyser des situations géométriques :

identifier des éléments d'une surface, d'un solide;
mesurer;
calculer les caractéristiques mesurables d'une figure;
reproduire des figures planes aux instruments.

Ces capacités seront développées au travers des notions suivantes :

<u>Les nombres décimaux positifs</u>:
quatre opérations fondamentales;
arrondi, ordre de grandeur;
règle de trois, pourcentage.

<u>Les mesures</u> :
Longueur, aire, volume et cubage, capacité, poids;
Densité!!!

<u>La géométrie</u> :
triangles et quadrilatères; cercle et disque;
droites parallèles, droites perpendiculaires;
décomposition d'une figure plane quelconque

Date :

UNITE DE FORMATION :	***Culture fruitière et espaces verts (convention))***

La géométrie :
triangles et quadrilatères; cercle et disque; les prismes droits - le cylindre droites parallèles, droites perpendiculaires; aire d'une figure, d'un plan décomposition d'une figure plane quelconque théorème de Pythagore.

7.3. ***Principes généraux d'horticulture*** *(classé C.T.):*

7.3.1. Programme.

Principe :

Fournir les connaissances élémentaires sur la nutrition des plantes, en phytopharmacie, en phytopathologie, et en entomologie (pour la partie concernée) nécessaires pour entretenir une plantation, déceler les dangers encourus par celle-ci et agie en conséquence lors de l'application des principaux fongicides et pesticides et lors de la désinfection des sols.

A l'issue du cours, l'étudiant

- connaît des *notions élémentaires* sur la nutrition des plantes (sol, air, -
- eau, lumière, chaleur, fonctions de nutrition);
- connaît les moyens classiques d'amendement et de fertilisation des sols (engraissement naturel, engraissement chimique);
- identifie les *principaux* ennemis (végétaux ou animaux) de la plante;
- est capable de :
  - *proposer* une prévention ou un remède à l'action des parasites;
  - *proposer* les principes élémentaires de désinfection des sols;
  - *proposer* des méthodes de protection lors de l'emploi de fongicides et de pesticides.

7.4. ***Arboriculture fruitière***:

7.4.1. Programme.

7.4.1.1. Cours théoriques (classé C.T.)

L'étudiant doit être capable, pour les arbres fruitiers :
- de décrire la culture en pépinières et la mise en place selon le type de plantation (haies, espaliers, vergers).
- d'expliquer les procédés classiques de multiplication (bouturage, marcottage, greffage),de justifier le choix.
- de décrire la croissance, la ramification, la floraison et la fructification des arbres fruitiers.
- d'identifier les dégâts dus aux parasites et de proposer les moyens de lutte adéquats,
- d'identifier les différentes espèces fruitières régionales et leurs productions,
- de décrire et justifier les principales opérations pour mener à bien une taille, une cueillette, un triage,
- de nommer, sélectionner et décrire l'entretien des outils et machines horticoles utilisés.

Date :

UNITE DE FORMATION :	***Culture fruitière et espaces verts (convention))***

7.4.1.2.Travaux pratiques et méthodes de travail (classé P.P.).

- appliquer lors des travaux saisonniers les connaissances correspondants aux capacités décrites dans la partie théorique.
- établir des fiches et des plans de culture.
- appliquer des mesures de sécurité spécifiques à ce type de chantier

L'étudiant tiendra un journalier de ses travaux et observations.

7.5. ***Aménagement des espaces verts:***

7.5.1. Programme.

7.5.1.1.Cours théoriques (classé C.T.).

L'étudiant doit être capable, pour la végétation des parcs et des jardins d'ornement de nos régions ainsi que les voies arborées :

- d'identifier les principales essences (arbres et arbustes).
- d'identifier les principales espèces végétales (plantes annuelles, bisannuelles, vivaces, de serre froide.
- d'identifier et de justifier le choix de l'organisation mise en oeuvre dans différents contextes architecturaux (décoration florale, allée, pelouse, arbres, murs et cloisons percées).
- d'expliquer les procédés classiques de multiplication et de culture
- d'identifier les dégâts dus aux parasites et de proposer les moyens de lutte adéquats.
- de nommer, sélectionner et décrire l'entretien des outils et machines horticoles utilisés.

7.5.1.2.Travaux pratiques et méthodes de travail (classé P.P.).

- appliquer lors des travaux saisonniers les connaissances correspondants aux capacités décrites dans la partie théorique.
- établir des fiches et des plans de culture.
- appliquer les mesures de sécurité spécifiques à ce type de chantier

L'étudiant tiendra un journalier de ses travaux et observations.

Document 8bis. Annexe 5.

Date :

UNITE DE FORMATION :	*Culture fruitière et espaces verts (convention))*

8.Fixation des capacités terminales.

Pour les cours **"Initiation au droit social et techniques de communication","Calculs professionnels"** et **"Principes généraux d'horticulture"**,une évaluation continue et formative, sans épreuve sommative est suffisante. Elle doit permettre le contrôle du niveau d'acquisition des savoirs et savoir-faire repris à l'annexe **"PROGRAMME"** de ces cours.

Pour les cours d'**"arboriculture fruitière"** et d'**"Aménagement des espaces verts"**, l'évaluation sera fonction de la tenue du journalier et de la conduite des tâches qui auront été confiées à l'étudiant sur le terrain. Cette évaluation sera complétée par l'observation des activités d'une journée de travail pour permettre d'apprécier le niveau d'intégration globale des capacités acquises à l'issue de l'ensemble des cours dans la réalisation d'une tâche précise imposée.

Document 8bis. Annexe 6.

Date :

UNITE DE FORMATION :	***Culture fruitière et espaces verts (convention))***

9. **Profil des chargés de cours:**

9.1. "Cours d'initiation au droit social et techniques de communication", le chargé de cours sera un enseignant.

9.2. "Calculs professionnels du domaine agricole", le chargé de cours sera un enseignant.

9.3. "Principes généraux d'horticulture", "Arboriculture fruitière", "Aménagement des espaces verts" le chargé de cours sera un expert dont les compétences seront établies par une expérience utile développée dans le domaine ~~des~~ au sein de entreprises privées ou publiques.